

06 AVR. 2017



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 03 AVRIL 2017

Date de la convocation : 27 Mars 2017

L'An deux mille dix-sept et le trois du mois de décembre (03.04.2017) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 27 mars 2017, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée suppléante), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRESENTES : 1

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N°04/2017-07
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL M14 DU
SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

DELIBERATION N°04/2017-07
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET
PRINCIPAL M14 DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE
NUMERIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L1612-12

Vu le budget primitif 2016 du budget principal M14 et les décisions modificatives s'y rapportant

Vu que les écritures du Comptable (Payeur Départemental) pour l'exercice 2016 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur

Vu le compte de gestion du comptable 2016 pour le budget principal

Vu l'état des restes à réaliser sur le budget principal 2016

Considérant que les comptes de l'exercice clos 2016 peuvent être constatés, avec mention des restes à réaliser

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Pour l'exercice 2016, les résultats du compte administratif, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental sont les suivants :

a) SECTION DE FONCTIONNEMENT

		<i>en euros</i>
Dépenses 2016	Prévu	257 225,00
	Réalisé	91 708,17
	Reste à réaliser	0,00
Recettes 2016	Prévu	257 225,00
	Réalisé	257 224,00
	Reste à réaliser	0,00
Résultat de clôture de l'exercice 2016 (excédent de fonctionnement 2016)		165 515,83

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Les charges à caractère général s'élèvent à 9 230,28 euros et correspondent à la location immobilière, les fournitures administratives, les fournitures de petits équipements, la maintenance informatique.

DELIBERATION N°04/2017-07
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET
PRINCIPAL M14 DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE
NUMERIQUE

- Les charges de personnel et frais assimilés sont de 77 893,60 euros.
- Les charges exceptionnelles sont de 4 584,29 euros (versement au Budget Annexe 2016, intérêts moratoires).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent donc à **91 708,17 euros**.

Les recettes de fonctionnement :

Un mouvement d'ordre de 29 000 euros entre la section de fonctionnement et la section d'investissement a été réalisé au cours de l'exercice.

Les recettes de fonctionnement sont de **257 224 euros**.

Le résultat de la section de fonctionnement 2016 s'élève donc à **165 515,83 euros**.

b) SECTION D'INVESTISSEMENT

		<i>en euros</i>
Dépenses 2016	Prévu	29 000,00
	Réalisé	16 171,31
	Reste à réaliser	1 585,22
Recettes 2016	Prévu	29 000,00
	Réalisé	0,00
	Reste à réaliser	0,00
Résultat de clôture de l'exercice 2016 (déficit d'investissement)		-16 171,31

Les dépenses réelles d'investissement s'élève à **16 171,31 euros** : matériel informatique, acquisition de logiciels métiers (gestion des déclarations de travaux et système d'information géographique).

Un mouvement d'ordre de 29 000 euros entre la section de fonctionnement et la section d'investissement a été réalisé au cours de l'exercice.

La section d'investissement du Budget principal ressort en déficit d'investissement d'un montant de **-16 171,31 euros**.

Seule une dépense non réalisée au 31 décembre 2016 sur la section d'investissement, d'un montant de 1 585,22 euros est reportée dans le budget primitif 2017 en tant que reste à réaliser 2016.

DELIBERATION N°04/2017-07
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET
PRINCIPAL M14 DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE
NUMERIQUE

c) RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016

en euros

Investissement	-16 171,31
Fonctionnement	165 515,83
Résultat global	149 344,52
<i>Reste à réaliser 2016</i>	<i>1 585,22</i>
<i>Excédent global 2016</i>	<i>147 759,30</i>

Ceci entendu, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 du Budget Principal « Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique », figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe
- **VOTE** les résultats de l'exercice 2016 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion 2016 du Payeur Départemental

Membres présents 17

Membres votants 16

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

05 AVR. 2017

et de la publication le

05 AVR. 2017



Fait à Montauban, le 05 AVR 2017

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS